



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 27 mai 2024, a adopté le règlement suivant :

**[RÈGLEMENT NUMÉRO 1658-2024](#)**  
**[DECRETANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 455 000 \\$ POUR LE REAMENAGEMENT INTERIEUR DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU GARAGE MUNICIPAL](#)**

**QUE** ce règlement vise des travaux de réaménagement intérieur au garage municipal afin de construire de nouveaux bureaux pour le directeur des Services techniques, le chargé de projet et le contremaître aqueduc et égout, et de réaménager la salle des employés devenue trop restreinte pour le nombre d'employés;

**QUE** le Règlement numéro 1658-2024 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 5 juin 2024;

**QUE** le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 juillet 2024;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page : [RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#).

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 15 juillet 2024.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière